Compte rendu CFVU mardi 15 octobre 2024 Rédigé par PULS

- I. Informations de la Présidente et des Vice-président es ;
- II. Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 9 juillet 2024;
- III. Approbation des règlements des études et des maquettes de l'offre de formation 2025-2029 des 1er et 2eme cycles ;
- IV. Avis sur le projet de schéma directeur de vie étudiante ;
- V. Approbation des modifications des règlements de contrôle des connaissances des niveaux de licence et de master pour l'année 2024-2025 ;
- VI. Approbation de la mise en place d'un bonus « compétences transversales d'expression écrite et orale » ;
- VI. Approbation des modifications des maquettes des diplômes d'université « contentieux de la sécurité sociale (DU CSS) » et « administration des groupes de protection sociale (AGPS) » du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne ;
- VIII. Approbation du changement d'intitulé du diplôme interuniversitaire « expertises médico-légales de l'enfant et de l'adolescent » en diplôme universitaire « expertises médico-légales de l'enfant et de l'adolescent » du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne ;
- IX. Avis sur les propositions de la commission d'annulation et d'exonération des droits d'inscription du 23 septembre 2024. Avis sur les propositions de la commission « contribution de vie étudiante et vie de campus (CVEC) » du 8 octobre 2024 ;
- XI. Avis sur les propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) financement de projets » du 14 octobre 2024 ;
- XII. Information sur les propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) aides sociales et à la mobilité internationale » du 26 septembre 2024 ;
- XIII. Questions diverses.

La séance débute à 9h30.

<u>A la tribune</u>: Raphaëlle Laignoux (VPCFVU), Jérôme Glachant (VPCFVU), Ugo Beillard-Bevilacqua (VPCFVU étudiant). 26 votant es dont 8 procurations en début de réunion (30 ensuite).

I. Informations de la Présidente et des Vice-président es ;

La VPCFU (Raphaëlle Laignoux): 1 personne de la société CODEXA prend des notes. Encore 2 CFVU à venir avant la fin de la mandature. Aujourd'hui, 1ère CFVU de l'année universitaire. Info: comme l'année dernière, organisation d'un forum des associations étudiantes en 2 temps (reprise après arrêt pendant plusieurs années).

→ 1^{ère} partie à PMF et 2^{ème} partie à Lourcine mercredi.

→ 20aine d'associations présentes, beaucoup de demandes. Reconduction l'année prochaine par le pôle de la vie étudiante. Organisation cette année pour la 1ère fois de formations prévention VSSD¹ à destination des membres des bureaux des associations étudiantes (22 octobre et 5 décembre). C'est un élément de la charte des associations étudiantes, mais on a eu du mal à contacter une association spécialisée. On dispose de 30 à 40 places par session de formation, pour 168 associations reconnues dans l'établissement. Donc on va renouveler ces formations.

Un élu SAP1 remercie la VPCFVU et la DEVE pour cette organisation mais au forum à Lourcine les organisations étudiantes SAP1, UNEF, Poing Levé n'ont pas été invitées. Il faudrait garantir les années suivantes qu'elles puissent y assister. C'est essentiel pour la représentation de la démocratie étudiante. Les étudiantes doivent pouvoir rencontrer leurs représentantes.

La VPCFVU le note.

Le VPCFVU (Jérôme Glachant) présente une série de statistiques, déposées hier soir sur les documents partagés pour les élu·es, concernant les inscriptions au sein de l'université Parcoursup + MonMaster. Sur les inscriptions elles-mêmes : cette année 34 000 étudiant es inscrit·es dans les cursus L, LP et M (exclus doctorats, IAE, DU). Si on compare avec l'année dernière : 4% de plus. Tendance : on constate que les inscriptions en Master progressent (5% sur les 3 dernières années). On voit une forte progression des Master de droit et pas uniquement IED (enseignement à distance). Dans les M2 IED, on a une croissance de 700% et on passe de 25 à 200 étudiant es. En Master de droit, c'est 15-20% de croissance sur 3-4 ans. Les licences progressent moins et parfois baissent, ce qui pose la question de l'attractivité et de l'amélioration de notre taux de réussite. On constate un passage accéléré de la L1 à la L3. On a désormais autour de 60% de taux de réussite en L1 et 60% de taux de réussite en licence sur 4 ans, soit 15 points au-dessus de la moyenne nationale. P1 est une université attractive notamment avec les doubles licences sélectives. Ces données seront disponibles sur data.gouv (mais dans 1-2 ans). La campagne Parcoursup se déroule bien jusqu'en septembre puis on sature nos capacités en théorie (100% OPI² : autorisations d'inscription). Mais quand on regarde les inscriptions réelles, on constate des défections (inscriptions non concrétisées). Sur MonMaster la campagne s'est bien déroulée : 168 formations candidatables et une forte attractivité mais il faut regarder comment les capacités OPI se concrétisent en termes d'inscription et il y a quelques pertes. On a enregistré 100 000 vœux et rempli autour de 90% de la capacité théorique (par la plateforme MonMaster + des candidatures locales gérées par ecandidat), donc 10% d'étudiant es ne concrétisent pas leur inscription. Il faut regarder dans le détail. Le nombre de césures n'est pas si important que ça.

II. Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 9 juillet 2024

1 NPPV³ / Adopté.

¹ Violences sexistes et sexuelles, discriminations

² Opérateur de présentation à l'inscription

³ Ne prend pas part au vote

III. Approbation des règlements des études et des maquettes de l'offre de formation 2025-2029/30 des 1er et 2eme cycles

Le VPCFVU rappelle le pouvoir de délibération de la CFVU. Aujourd'hui on délibère sur les règlements d'études et les maquettes des formations 2025-29/30 qui seront mises en application à la rentrée de septembre 2025. On peut faire quelques aménagements jusqu'à un mois après la rentrée (octobre 2025). Il précise que ce travail est fait bien en amont car la DEVE a besoin de modéliser l'offre de formation ; ce travail est considérable tant les formations sont nombreuses. Les composantes ont travaillé tout l'été sur ces règlements d'études. Il y a 3 parties : pour les L et M on a une partie du règlement d'études qui est commune à l'ensemble des mentions. Il rappelle qu'une partie est inaltérable. Par ailleurs, les composantes ont pris certaines décisions sur des points spécifiques après avis de leurs conseils et il est possible de modifier certaines choses aujourd'hui avec le vote d'approbation de la CFVU qui a ce pouvoir. Par exemple, la partie concernant les différentes spécificités peut être amendée.

Dans la partie spécifique des composantes, il y a quelques points principaux : le tableau des enseignements / maquettes / matières, etc. Les tableaux d'enseignement (environ 400-500 parcours) ont été votés ou ont reçu un avis lors de la CFVU de mai. On a introduit des clauses spécifiques qui sont des manières de compléter les parties communes qui posent des principes généraux et il peut y avoir des déclinaisons par parcours et diplômes. Aujourd'hui, on regarde la partie générale et on va délibérer sur tous les règlements en dehors des règlements de l'EMS, l'EDS, l'IAE et l'EAS/UFR04 (pas encore de retour donc pas encore de traitement). Les responsables d'UFR sont présent es pour répondre aux questions.

1- Le règlement d'études et maquettes de Licence 2025-2030

Le VPCFVU indique que les élu·es peuvent réagir sur la méthode générale et les textes proposés : principes généraux et spécifiques.

Un élu PULS demande une explication sur le point 2 du « I- Généralités » : « La formation peut être proposée en formation initiale, sous statut étudiant ou en alternance, et en formation continue. Elle peut être dispensée en présentiel ou bien à distance ». Il demande si l'on peut avoir des précisions sur cette 2è phrase ?

Le VPCFVU répond qu'il y a de nombreux étudiant es inscrits à distance, par exemple IED et en licence d'arts plastiques.

L'élu PULS indique qu'il ne l'ignore pas mais qu'il faut peut-être mieux préciser que cela concerne certaines formations spécifiques (comme l'IED et la licence d'arts plastiques, etc.) car cette phrase est ambigüe. Avec cette formulation, cela pourrait concerner toutes les Licences.

Le VPCFVU pense que c'est une phrase du code de l'éducation. Ce n'est pas un point qui a été modifié en mai dernier lors de l'avis consultatif de la CFVU. On peut revenir sur les discussions mais ça risque d'être compliqué de changer des phrases générales qui, en plus, correspondent à des formations existantes, comme par exemple des formations à distance : arts plastiques et IED. Il indique ne pas voir l'ambiguïté.

Un élu UNEF va dans le sens de l'élu PULS.

Un élu SAP1 est d'accord avec les avis précédents.

Le VPCFVU souhaite rappeler que 2 CP⁴ CFVU ont été organisés sur le sujet. Cette phrase n'a pas été modifiée. Un avis a été donné en mai en CFVU.

L'élu PULS mentionne que comme cela a été indiqué en début de discussion, les votes en mai étaient consultatifs et que c'est aujourd'hui qu'a lieu le vote pour délibérer donc qui acte le texte.

Le VPCFVU ne dit pas le contraire. Il remarque que cette phrase du point 2 ouvre les domaines du possible pour toutes les formations. On doit ensuite se référer au tableau pour voir si les composantes ont la volonté ou non d'ouvrir un parcours à distance. Il faut laisser ouverte cette possibilité comme c'est écrit dans le code de l'éducation. Cette phrase apparaissait très certainement dans le règlement précédent 2020-2025. Il ne comprend pas pourquoi on est obligés de rentrer dans des détails.

L'élu PULS mentionne qu'il ne s'agit pas d'un détail. Si l'on comprend bien, aujourd'hui, il ne s'agit donc pas d'une délibération mais d'une simple lecture d'un texte déjà décidé avec impossibilité de le modifier ?

Un élu SAP1 abonde dans le même sens. On a consulté le mail envoyé par le VPCFVU pendant les longs débats sur les RCC et dans le règlement Licence 2020-2025 cette phrase n'y est pas. Dans le RCC projet 2024 envoyé par le VPCFVU, on ne la retrouve pas non plus. On peut l'avoir ajoutée en comité permanent mais, par ailleurs, celui-ci n'était pas consacré uniquement au règlement mais, aussi, à plusieurs autres documents très longs comme le RSE⁵ ou le schéma directeur de la vie étudiante. On n'a pas vraiment eu la possibilité de débattre. On peut donc demander à modifier ce point 2.

Un élu Poing Levé est d'accord. Il ne comprend pas pourquoi le VPCFVU bloque la situation.

L'élu PULS redit qu'il s'agit d'une politique générale pour tout l'établissement concernant les Licences. Sa demande ne va pas à l'encontre des formations à distance, il ne s'agit pas de remettre en cause celles déjà existantes ou qui seront, éventuellement, créées plus tard. Cela donne juste des précisions pour éviter une ambiguïté certaine... On peut imaginer que pour une raison quelconque une formation puisse être dispensée à distance, ce que le texte peut suggérer en filigrane. Il est, donc, simplement demandé un vote pour supprimer cette ambiguïté.

L'élu UNEF indique que lors du dernier CP CFVU la majeure partie de la réunion a porté sur le texte du schéma directeur de la vie étudiante et non sur le règlement des études (L / M) car le VPCFVU avait indiqué qu'il n'y avait pas beaucoup de changements.

Un élu Réinventons P1 mentionne que si l'on regarde le point précédent 1 (I- Généralités / Licence), il stipule : « Hors parcours réalisé à distance, l'enseignement et l'encadrement pédagogique effectués en présentiel constituent la référence ». Selon lui, il n'y a pas d'ambiguïté. Le point 1 précise le point 2. Le point 2 ne remet pas en question le point 1.

_

⁴ Comité permanent composé d'élu·es CFVU et des VPCFVU qui se réunit en amont de la CFVU pour discuter des éléments les plus stratégiques présentés ensuite en CFVU.

⁵ Régime spécial étudiant

L'élu PULS demande alors pourquoi ajouter cette phrase du point 2 si le point 1 se suffit à luimême ? A quoi sert cette phrase isolée du point 2 ?

Une élue SAP1 note qu'après vérification cette phrase (point 2) ne figurait pas sur les règlements précédents (2019 et 2024). Elle indique également que cette phrase n'apparaît pas non plus comme telle dans le code de l'éducation... La question est donc claire : Que vient apporter de plus cette phrase au texte « Généralités » si ce n'est de la confusion ?

Une élue Fédé est d'accord qu'il y a ambiguïté. Elle demande si l'on peut indiquer « pour certains parcours tel qu'énumérés dans le tableau des enseignements » ?

Le VPCFVU rétorque que certain es élu es sont dans un combat idéologique contre les formations à distance voire d'autres formations comme celles en anglais, etc.

L'élu PULS indique ne pas comprendre cette attaque publique qu'il qualifie de mensongère et déplacée. Il ne comprend pas pourquoi le VPCFVU précise, en début de discussion, que le texte peut être modifié alors que si la demande de modification ne lui convient pas, il se permet d'émettre des critiques à l'égard des élu·es. Il regrette la méthode du VPCFVU qui empêche tout débat constructif.

Le VPCFVU propose le vote de la suppression de cette phrase.

<u>Vote</u>: Conserver la phrase du point 2 : « Elle peut être dispensée en présentiel ou bien à distance » : 16 contre, 10 pour, rejeté.

<u>La phrase du point 2</u> « I- Généralités » pour le règlement des études et des maquettes de l'offre de formation 2025-2029 1er cycle (Licence) : « Elle peut être dispensée en présentiel ou bien à distance » est supprimée.

Puis, vote sur les règlements d'études et maquettes de Licence 2025-2030 : 2 abstentions, adopté.

2- Règlement des études et maquettes Master 2025-2030

Le VPCFVU rappelle que la session unique n'exclut pas qu'il peut y avoir des examens de rattrapage quand il existe des restrictions dans certaines matières avec des notes planchers. La pratique de la session unique signifie qu'il n'y a pas de 2è délibération. Si un e enseignant e met 8 ou 10 comme note plancher, il peut donner la possibilité d'un examen de rattrapage. Il y a des composantes qui n'ont pas recours à ce type de clause, comme pour les Licences de l'EMS, EDS, UFR04 (dont les règlements ne sont pas encore parvenus). Les conseils de composantes sont consultatifs, c'est la CFVU qui décide. Il demande s'il y a des clauses dans le texte du règlement Master qui semblent abusives ou s'il y a des souhaits de modification.

Un élu UNEF souhaite demander un vote séparé pour les notes planchers notamment à l'EES pour certains Masters. Même remarque pour l'UFR11/Science po.

Yves Buchet de Neuilly (UFR11) précise que c'est une erreur de saisie, il n'y a pas de note plancher en science politique. Le document proposé aujourd'hui n'a pas été modifié à temps.

Le VPCFVU signale que s'il y a des notes planchers, il faut que toutes les matières soient inscrites. Ces restrictions vont être modélisées sur Apogée.

Bruno Nazaret (directeur UFR27/MIASHS⁶) mentionne que le M1 MIASHS est un parcours unique organisé avec Paris Cité. On se plie aux modalités de validation décidées par Paris Cité. Pour les autres parcours, la pleine compensation est prévue. Il affirme que cela semble délicat de demander une modification compte tenu de la place de P1 et de la chance que cela offre aux étudiant es de pouvoir inscrire ce parcours comme un parcours de leur Master (financé à hauteur de 15%).

Bertrand Wignolle (directeur EES/UFR02) indique que pour certains Masters, il s'agit de la note minimale de 10 au mémoire qui est demandée, pour éviter ainsi qu'un·e étudiant·e ne s'investisse pas. Des mémoires en dessous de 10, il n'en a jamais vu. Il faut que les étudiant·es sortant du Master aient un niveau garanti minimal partout.

Un élu SAP1 ajoute que le SAP1 soutient la demande qui a été faite par l'élu UNEF. Ils sont opposés au principe de la note plancher. C'est comme si on revenait sur les débats de la compensation alors que cela a déjà été tranché.

Le VPCFVU répond que l'on peut séparer L et M. Pour les L, les notes planchers ne se posent pas. A moins qu'il soit demandé de séparer les mentions, il propose de faire la liste des Masters pour lesquels on souhaite un vote séparé et ceux pour lesquels le vote peut être joint.

La direction IEDES précise qu'il est prévu une note plancher de 8 car on considère que moins de 8 c'est difficile pour valider un Master.

Irène Politis (FCPS) mentionne qu'il est gênant de faire un vote qui concernerait toutes les notes planchers car il y a des différences de seuil de notes et il faut faire une différence entre M1 et M2. En M2, il y a pas mal de notes planchers pour le mémoire ou équivalent. Les notes peuvent être parfois élevées sur certaines matières en M2 mais si elles conduisent à ce que l'étudiant e puisse valider le Master sans valider le mémoire, c'est problématique. Le mémoire est la seule trace écrite qui reste pour, notamment, les parcours en apprentissage pour les entreprises. Si l'on « donne » le M2 sans un mémoire d'un niveau minimal, cela pose un problème de réputation pour l'université, et, pour les étudiant es leur délivrer un M alors que le travail de mémoire est catastrophique, ce n'est vraiment pas souhaitable. Quand on ne met pas 10 à un mémoire, c'est qu'on considère que le travail est nettement insuffisant pour le niveau du M. Une note plancher pour le mémoire se justifie pleinement.

Yves Buchet de Neuilly (UFR11) rappelle que sans note plancher cela signifie que tout se vaut. Assume-t-on qu'un mémoire équivaut aux autres matières? Le mémoire c'est autre chose. En science po on n'a pas de note plancher mais on a mis un coefficient élevé sur le mémoire.

Le VPCFVU souligne que tout ce qu'une CFVU a voté, celle d'après peut le remettre au vote.

Plusieurs élu·es indiquent ne pas comprendre cette remarque puisqu'il ne s'agit pas aujourd'hui d'un vote consultatif ou d'une demande d'avis mais bien d'un vote d'approbation comme indiqué sur la convocation.

-

⁶ Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales

Le nombre de votant es et de voix est recompté.

Le VPCFVU indique qu'on ne peut pas faire un vote général : pas de note minimale, note minimale en dehors des mémoires, etc. Il dit qu'après ce vote, il en tirera les conséquences. Il faut voter chacun des règlements, on ne peut pas procéder à un vote général. Cela peut être un vote indicatif sur le fait qu'on accepte ou on refuse des notes minimales pour les parcours de M. Si le vote est contre, il annonce vouloir démissionner immédiatement de ses fonctions de VP. Le vote est légitime mais on ne peut pas revenir sur ce qui avait été décidé durant le vote consultatif sinon on ne s'en sort pas. Il estime que de cette manière, on empêche les composantes de travailler sur des RCC.

Une élue Fédé rappelle que les élu·es ne sont pas surpris qu'il y ait des dispositions spécifiques qui soient appliquées aux Master. Cela était prévu dans les textes en mai dernier. En revanche, effectivement on est opposés aux notes planchers sur des matières qui ne sont pas liées aux mémoires ou aux stages. On ne revient pas sur ce qui a été dit en mai mais pour chaque parcours on peut avoir des positions différentes.

Un élu SAP1 rappelle qu'on a voté ce texte de manière consultative en CFVU en mai. Lors des réunions du CP CFVU, on avait abordé la question des notes planchers et de l'assiduité en Master: on nous avait répondu que cela concernait uniquement quelques Masters et qu'on reverrait au cas par cas le jour du vote, c'est-à-dire aujourd'hui. Dans ce qui est présenté aujourd'hui, il y a des Master qui se permettent de remettre en cause la compensation. A partir du moment où on va avoir des notes planchers dans certaines matières, on ne respecte pas ce qu'on avait été voté très clairement à l'unanimité sur les lignes rouges de la compensation. On vote pour ou contre avec des arguments. Aujourd'hui, il semble qu'il y a un vote majoritaire contre les notes planchers donc il est incorrect de mettre sur la table sa démission, c'est très étonnant d'un point de vue démocratique.

Un élu UNEF: on avait voté dans les points généraux une disposition qui prévoyait la possibilité de dérogations pour tenir compte de la spécificité de chaque formation. La difficulté est qu'on s'est retrouvé à la rentrée avec toute une 2è partie dérogatoire préparée par le VPCFVU prévoyant des clauses qui n'ont pas été discutées en amont. On a vu en CP CFVU il y a 2 semaines toutes ces clauses dérogatoires qui avaient été ajoutées depuis le vote de la CFVU de mai. Ces clauses dérogatoires ont été transmises avant l'été aux formations pour qu'elles statuent dessus et forcément il y a eu des changements qu'on n'a pas pu étudier. Cela nous gêne beaucoup.

B. Wignolle (directeur EES) indique que l'idée n'est pas de coincer les étudiantes, les décisions viennent du terrain et des enseignantes. Il y a un ou 2 étudiantes chaque année qui valident en n'ayant pas joué le jeu donc, on veut éviter cela. La manière d'évaluer les étudiantes dépend du règlement des études. C'est un mauvais raisonnement de se dire que dès qu'on introduit une note plancher, c'est mauvais. Cela peut être pour inciter les étudiantes à fournir plus d'efforts.

Un élu UNSA/SNPTES mentionne que compte tenu de la diversité des enseignements à P1, il faudrait davantage de souplesse.

Le VPCFVU propose un vote général sur les questions des notes planchers sur les matières hors mémoire. S'il y a une majorité contre, on fera passer ce message aux composantes, on ne va pas voter les règlements un par un pour les refuser. Il répète qu'il démissionnera si c'est le

cas. Il appartiendra à la Présidente de venir à la prochaine CFVU pour présenter le règlement. Il y a encore du temps puisque l'application est prévue pour la rentrée 2025. Il faudra présenter d'autres règlements pour les modifier.

L'élu PULS rappelle qu'il s'agit aujourd'hui d'une approbation, d'une délibération comme indiquée sur la convocation reçue par les élu·es. On est à la CFVU, on discute, on débat avec tous les élu·es dont les étudiant·es. Il ne comprend pas la méthode du VPCFVU. Si à chaque fois que le vote ne va pas dans le sens de ce qui est voulu par le VPCFVU, on indique que finalement c'est un vote consultatif et non délibératif comme ce doit être le cas aujourd'hui, à quoi cela sert-il de voter? La CFVU sert-elle encore à quelque chose? Les élu·es étudiant·es, comme les autres, ont le droit d'exprimer un avis différent. Si le vote contre l'emporte, alors, ensuite, il y a des négociations à faire avec les UFR, des solutions seront trouvées. On ne peut pas empêcher le débat.

Mise au vote:

Vote: est-ce que les dérogations sont acceptées lorsqu'elles sont issues d'une convention de partenariat (hors P1) et de M type TPTI ou Paris Cité: 14 abstentions, 2 contre, 14 pour : adopté.

Vote: proposer des notes planchers par matière en dehors des mémoires et des stages: 2 abstentions, 16 contre, 14 pour: <u>rejeté</u>. Le message sera transmis aux composantes.

Vote : mentions Master qui ne prévoient pas de dérogations (toutes les mentions de Master sont concernées), qui ne prévoient pas de note plancher en dehors des mémoires et des stages, et qui ne sont pas concernées par les conventions de partenariat : **6 abstentions, 24 pour : <u>adopté</u>.**

Un point sera fait pour la prochaine CFVU.

IV. Avis sur le projet de schéma directeur de vie étudiante

La VPCFVU explique les enjeux du schéma directeur de vie étudiante. La vie étudiante ce sont les conditions d'études dans lesquelles se trouvent les étudiantes (économiques et sociales, santé, restauration, etc.) ainsi que les activités extra curriculaires pour permettre aux étudiantes de s'épanouir au sein de l'établissement. Il a été couplé avec une enquête étudiante présentée à la CFVU de juillet dernier. Le schéma directeur a été étudié et amendé lors d'un CP CFVU avec les 2 VPCFVU, la DEVE et des élu es CFVU le mardi 8 octobre de 9h30 à 13h.

Le VPCFVU quitte la salle. 5 minutes de pause.

Les élu·es étudiant·es et l'élu PULS remercient la VPCFVU pour la grande qualité de son travail sur le schéma directeur de la vie étudiante qui est un document très important pour l'établissement, et surtout pour le respect et la qualité des débats pendant le comité permanent. Il a toujours été possible de discuter même quand on demandait des précisions ou des corrections. La DEVE est également remerciée.

La VPCFVU indique, en retour, qu'elle a toujours apprécié travailler avec les élu·es étudiant·es et PULS durant la mandature car les échanges sont de qualité et riches pendant les débats.

Vote : adopté à l'unanimité.

VI. Approbation de la mise en place d'un bonus « compétences transversales d'expression écrite et orale ».

Vote: adopté à l'unanimité

VI. Approbation des modifications des maquettes des diplômes d'université « contentieux de la sécurité sociale (DU CSS) » et « administration des groupes de protection sociale (AGPS) » du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne.

Vote: adopté à l'unanimité

VIII. Approbation du changement d'intitulé du diplôme interuniversitaire « expertises médico-légales de l'enfant et de l'adolescent » en diplôme universitaire « expertises médico-légales de l'enfant et de l'adolescent » du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne.

Vote : adopté à l'unanimité

IX. Avis sur les propositions de la commission d'annulation et d'exonération des droits d'inscription du 23 septembre 2024. Avis sur les propositions de la commission « contribution de vie étudiante et vie de campus (CVEC) » du 8 octobre 2024.

Vote : adopté à l'unanimité

XI. Avis sur les propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - financement de projets » du 14 octobre 2024.

Un élu UNEF demande pourquoi le projet « Hébergements d'urgence » par le Petit Sorbonnard a été retoqué.

La VPCFVU indique qu'il y a eu un long débat sur ce projet. La commission a apprécié l'initiative, mais a considéré que l'étude de dossiers sociaux et l'orientation d'étudiant·es en grande précarité n'était pas une responsabilité qu'il est possible de confier à une association étudiante. Un projet d'établissement de même nature, destiné à prendre en charge les situations d'hébergement d'urgence pour les étudiant·es en grande précarité, est actuellement en cours de construction. La commission invite l'association à jouer le rôle de relai d'informations auprès des institutions compétentes.

Vote: 1 abstention, adopté.

XII. Information sur les propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et à la mobilité internationale » du 26 septembre 2024.

XIII. Questions diverses.

Aucune.

Fin de la réunion : 13h50.

Compte rendu rédigé par les élu·es PULS CFVU (Emmanuel Charrier, Marie Garrau – procuration et Annliese Nef – procuration).

Notre site : https://www.puls-p1.fr/

